

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 04 juin à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES, Valérie MERON et Stéphanie PETIT.  
Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART,  
Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Etait absent et excusé : Julien MOMMELE.

Secrétaire de séance : Valérie MERON.



### **0/ Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Monsieur le maire soumet au vote le compte rendu de la dernière séance.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité et les conseillers municipaux sont invités à le signer et à le parapher.

### **1/ Délibération pour le représentant de la commune à la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) :**

Monsieur le maire indique que la délibération prise lors du renouvellement des assemblées délibérantes en mai 2020 sur le délégué titulaire et le délégué suppléant à la C.L.E. du SAGEBA doit être revue car Monsieur HAUDRECHY est déjà titulaire pour le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable d'Auger Saint Vincent. Il est proposé que Madame MERON devienne titulaire et que Monsieur HAUDRECHY soit suppléant.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité pour ces nominations.

### **2/ Délibération pour la prise de servitude :**

Le propriétaire résidant aux Pétriotis souhaite installer la fibre optique et autres réseaux. Afin de réaliser ces travaux, une tranchée doit être réalisée pour passer des réseaux traversant la parcelle communale cadastrée ZE 19 section A.

Si les conseillers municipaux y sont favorables, un acte notarié sera signé entre les propriétaires et Monsieur HAUDRECHY, autorisant ainsi ce passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour cette prise de servitude.

### **3/ Délibération pour l'amortissement de la fibre :**

Lors de la réalisation du budget communal, la somme de 2 090 euros a été votée couvrant les amortissements de la fibre pour l'année 2021.

**Or** Madame la trésorière principale demande à ce que l'amortissement des travaux de la fibre soit réglé et ce depuis 2020 soit  $2 \times 2\,086$  euros = 4 172 euros. Les fonds votés à l'article ne sont donc pas suffisants à ce jour.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, monsieur le maire propose de :

- virer en section de fonctionnement 2 082 euros (4 172 euros - 2 090 euros) du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 042 opérations d'ordre entre sections,
- d'opérer une révision de crédit en augmentant au chapitre 21 immobilisations corporelles, les dépenses de 2 082 euros soit un total de 398 916.90 euros à cette ligne.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité à ces décisions budgétaires.

### **4/ Délibérations d'urbanisme :**

Dans l'ancien P.L.U., trois délibérations avaient été prises : le droit de préemption urbain, le permis de démolir des petites annexes et la déclaration de clôture.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables pour reprendre ces délibérations dans le nouveau P.L.U. approuvé le 9 avril 2021.

### **4 Bis/ Délibération pour les travaux de marquage au sol :**

Des travaux sont fréquemment proposés par la Communauté de Communes du Pays de Valois à ses communes membres. Monsieur le maire propose à ses conseillers municipaux de rafraîchir le marquage au sol dans les différentes rues du village ainsi qu'au niveau des arrêts de bus.

Un devis d'un montant de 1 511.84 euros TTC ainsi qu'un projet de convention avec la C.C.P.V. sont présentés aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, ils autorisent le maire à signer cette convention et le devis.

### **5/ Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 :**

Monsieur le maire remercie par avance les conseillers municipaux de bien vouloir tenir le bureau de vote pour cette double élection. Les tableaux reprenant les différents horaires de présence sont présentés et chaque conseiller indique ses préférences. Le maire rappelle qu'il prendra toutes les mesures de sécurité concernant les risques liés à la crise sanitaire.

### **6/ Informations et questions diverses :**

-Les 12/18 ans vont pouvoir se faire vacciner prochainement.

-Un petit rouillois est né récemment.

- Il y a eu 1 cas de covid\_19 à l'école de ROUVILLE il y a 10 jours et une classe a été fermée.

-Le contrat de travail à durée déterminée de madame PASCAL, secrétaire de la commune se termine fin juillet et sera renouvelé jusqu'au 31 décembre 2021 puis elle passera sur un contrat à durée indéterminée.

-Deux orages ont eu lieu mercredi 2 et jeudi 3 juin et monsieur le maire fait circuler quelques photographies ; il indique que la création du bassin de rétention d'eau et de la noue s'avère efficace, le tout fonctionnant parfaitement.

-Monsieur DEMARET réalise un compte rendu de la réunion du 29 mai concernant le projet de lotissement.

Celui-ci se trouve sur 5 unités foncières qui représentent plus de 15 propriétaires regroupés au sein de 4 familles.

Toutes les familles étaient présentes ou représentées à cette réunion.

Il a été précisé que leurs terrains, agricoles, sont devenus constructibles à la suite des travaux menés autour du renouvellement du P.L.U. ; ils sont cependant soumis à une taxe de 10% sur la plus-value sur des terrains devenus constructibles.

Un travail de réflexion a été réalisé autour de notre conception du lotissement qui cherche à respecter l'environnement et la qualité des travaux de ces aménagements.

Il a été expliqué aux propriétaires que la première partie du projet et des travaux concernent le terrain communal (O.A.P.1). Celui-ci sera ainsi aménagé en premier, avec cinq ou six habitations. Les terrains leur appartenant seront l'objet de la seconde partie du projet (O.A.P.2).

Il s'agit d'une surface d'1 hectare 80 qui se devra d'être en harmonisation avec l'église afin de devenir un « cœur de village ». Les réseaux, l'aménagement des espaces verts, de la voirie et l'écoulement des eaux pluviales ainsi que les parkings et le stationnement devront être mûrement réfléchis.

Deux possibilités ont été proposées à ces propriétaires :

Soit vendre les terrains à un promoteur : celui-ci réalise des lots constructibles, va ensuite voir les constructeurs, qui proposent ces projets à des clients proches de ces espaces de constructions et qui n'appartiennent pas forcément au milieu de leur futur logement et qui n'ont donc pas toujours les mêmes attentes quant à la vie rurale. Finalement ils investiraient à ROUVILLE sans même connaître le village. Autre aspect négatif : ces promoteurs veulent faire construire sur des petites parcelles pour faire un maximum d'argent.

La seconde possibilité est de laisser la commune gérer ce projet : celle-ci est entrée en contact avec l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires de Oise et Aisne (E.P.F.L.O.), qui financerait ce projet sous couvert d'adhésion. L'idée est donc de vendre ces terrains à la commune via l'E.P.F.L.O. d'ici fin 2021 ou début 2022.

La commune rembourserait ensuite le prêt à l'E.P.F.L.O. avec les produits des terrains vendus.

En effet, cet organisme propose des prêts à un taux très intéressant et une convention serait établie avec des délais de vente des terrains.

A la fin de cette réunion, les propriétaires ont décidé de vendre à l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires de Oise et Aisne pour un coût compris entre 700 000 à 800 000 euros environ et la commune pourra ainsi gérer comme elle le souhaite ces futures habitations.

Sur la base de 55 euros bruts du m<sup>2</sup> proposés par les promoteurs, la commune a fait une offre à 45 euros nets du m<sup>2</sup> soit 48 à 49 euros bruts. Les propriétaires ont émis un accord verbal et se réuniront courant juillet.

Le modèle de lotissement correspondant aux attentes de la commune est celui de RUSSY-BEMONT et Monsieur DEMARET invite chacun à aller le visiter.

En plus du P.L.U., un règlement de lotissement sera rédigé avec les conseillers municipaux.

-Madame BONNOT demande si l'eau, avant de s'écouler dans le bassin de rétention d'eau ne pourrait pas être déviée et ce, afin que celui-ci ne déborde pas lorsque les orages sont violents. Le maire indique que ce bassin va être agrandi et dans un premier temps un aménagement temporaire peut être envisagé. Il est également suggéré de remonter l'accotement près de M. MELMANN pour limiter les débordements d'eau pluviale.

-Mesdames BONNOT et PETIT ont offert de la part de la commune, pour la fête des mères, des compositions florales aux nouvelles mamans.

-Le petit marronnier pose un problème pour le passage du bus scolaire des petits. Monsieur le maire dit qu'il a déjà eu à plusieurs reprises des avis à ce sujet par la compagnie de bus.

-Monsieur CREMOUX demande où en est la possibilité de faire passer les camions et autres engins encombrants via le contournement par l'arrière du village comme évoqué lors des réunions du PLU. En effet, il déplore que les manitous passent très vite dans les rues du village, particulièrement dans les virages du chemin de la Folie. Il est rappelé que chacun doit rouler à 30 kilomètres/heures dans le village et que ces travaux ne pourront être réalisés dans un futur proche mais qu'ils le seront dès que possible.

-Madame MERON a été interpellée par LUC ALENVER pour l'organisation éventuelle du brok zik book en septembre prochain. Une réunion avec la commission des fêtes aura lieu afin de discuter de ce projet.

-Sur les hauts de CREPY-EN-VALOIS, aux quatre sapins, des motocross ont été interpellées par la gendarmerie.

-Face aux remarques faites sur le passage des camions des ordures ménagères et autres déchets, une réflexion autour du positionnement regroupé des poubelles est à mener et ce, afin de limiter les arrêts.

Les questions diverses étant levées, la séance est levée à 21h30.  
Les conseillers municipaux se réuniront le 24 septembre prochain.